



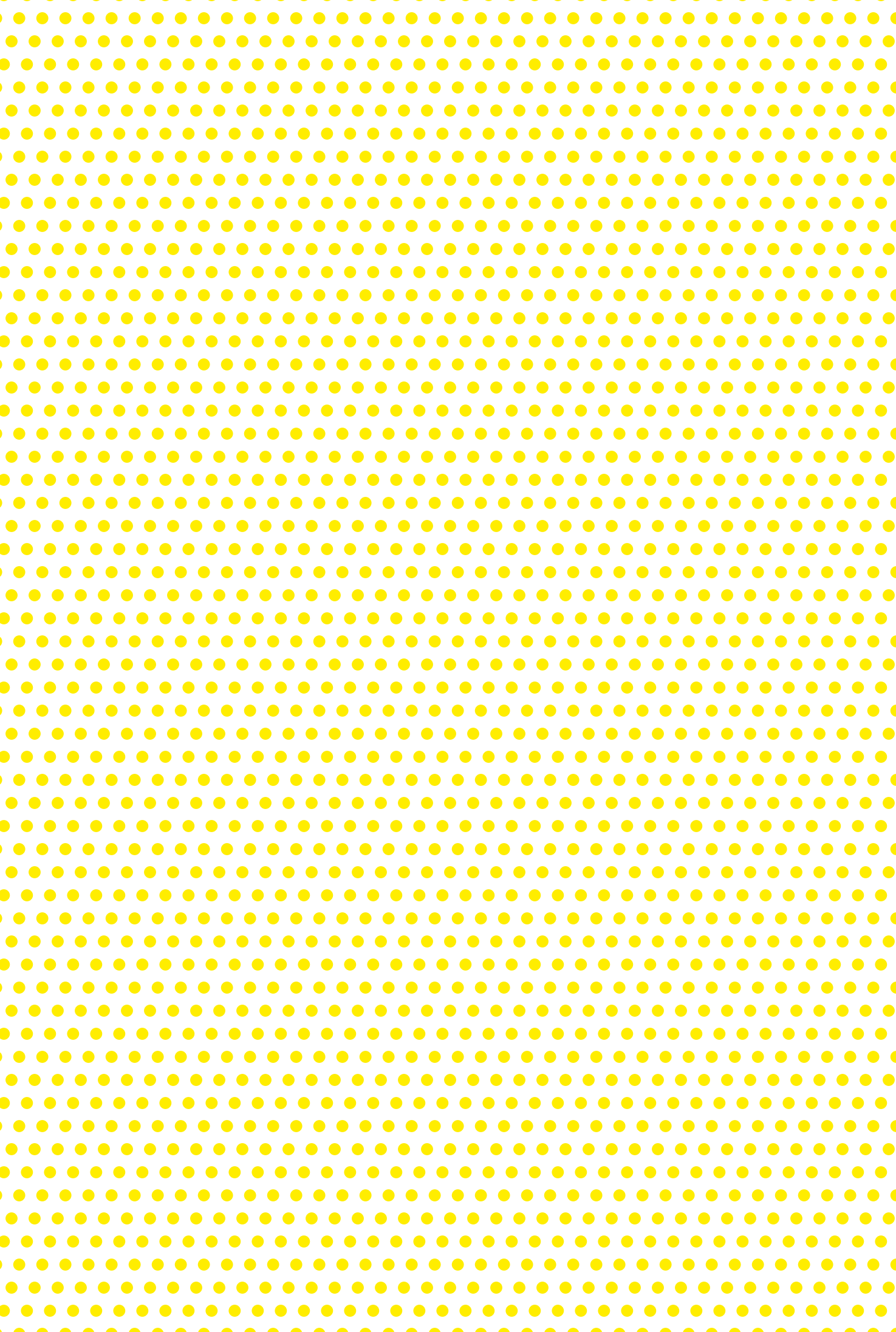
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE



Sommaire

- 4 Introduction.
- 5 Axe 1 : s'adapter au changement climatique.
- 7 Axe 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air.
- 10 Axe 3 : valoriser les ressources du territoire.
- 12 Axe 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne.
- 14 Axe 5 : renforcer l'exemplarité interne.



Introduction

Le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions « socles », dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par chaque commune.

La commune de

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

Axe 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent.

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.



.....



.....

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique.

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.



.....



.....

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville.

- ☑ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.



.....



.....

Limiter l'artificialisation des sols.

- ☑ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.



.....



.....

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir.

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbain sur le territoire métropolitain.
-
-

Anticiper et gérer les risques.

- Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son OAP air.
-
-

Préserver et gérer la ressource en eau.

- Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
-
-

Encourager et accompagner les entreprises de la commune dans l'adaptation de leur activité au changement climatique.

-
-

Axe 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal.

-
-
-

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal.

-
-
-

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal.

- Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performances imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.
- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
-
-

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.
-

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves.

Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

-
-

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune.

Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.

-

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité.

-
-
-

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune.

Encourager et faciliter le covoiturage.

-
-

Encourager la conversion énergétique des véhicules.

Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

-
-

Agir pour réduire l'impact du transport de marchandises sur la commune.

-
-
-

AMÉNAGEMENT

Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement.

-
-
-

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements.

-
-
-

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur.

-
-
-

Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers.

-
-
-

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique.

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

-
-

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux.

-
-
-

Axe 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale.

-
-
-

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.
-
-

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant.

- Mettre en œuvre les dispositions de la loi Egalim concernant la composition des repas, à savoir :
 - proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques;
 - informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes;
 - établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions. Rechercher un débouché pour les excédents.
-
-

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective.

-
-
-

Inciter et initier les habitants au jardinage durable.

Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".

Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.



Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts.

Contribuer à faire connaître les points d'apport et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.



ECO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets.

Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.



Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèterie.

Lutter contre les dépôts sauvages.

Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.



Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi.

Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.



Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation.



Axe 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche.

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.

-
-

Organiser la gouvernance interne.

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.

-
-

Former les agents communaux.

-
-
-

Suivre et évaluer les actions engagées.

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.

- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.

-

S'engager dans le parcours de labellisation Cit'ergie.

-
-
-

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS, etc.) et les accompagner.

Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique et les questionner sur leurs besoins.

-
-

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie.

Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.

Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

-

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants.

-
-
-

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes.

-
-
-

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune.

-
-
-

Axe 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques.

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.



Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages.



Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage.

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.



Rénover les bâtiments publics.

- Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.



Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves.



Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

- Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.



Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics.

-
-
-

ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal.

- Pour les communes desservies par le réseau de chaleur urbain, raccorder au réseau tout nouvel équipement situé dans le périmètre de classement, ainsi que le patrimoine existant à l'occasion d'un renouvellement du système de chauffage ou d'une rénovation.
- Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

-
-

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules.

- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.

-

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire.

- Pour les communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds, se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE aux échéances prévues.

- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.

-

Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers.

-
-
-

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public.

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- A l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.

.....

Mettre en place une gestion durable des espaces verts.

-
-
-

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux.

-
-
-

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique.

-
-
-

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau.

-
-
-

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable.

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.

-
-

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse.

Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.

Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.

.....

Instaurer une politique d'achats publics responsable.

Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.

.....

.....

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable.

Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.

Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement.

.....

Mettre en place un usage responsable du numérique.

.....

.....

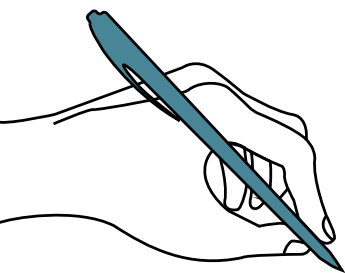
.....

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants.

.....

.....

.....



**Madame, Monsieur le Maire
de la commune de :**

.....

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

